

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens:

[NBB.Stat](#)
[Information générale](#)

Résultats de l'enquête d'automne 2022 sur les investissements

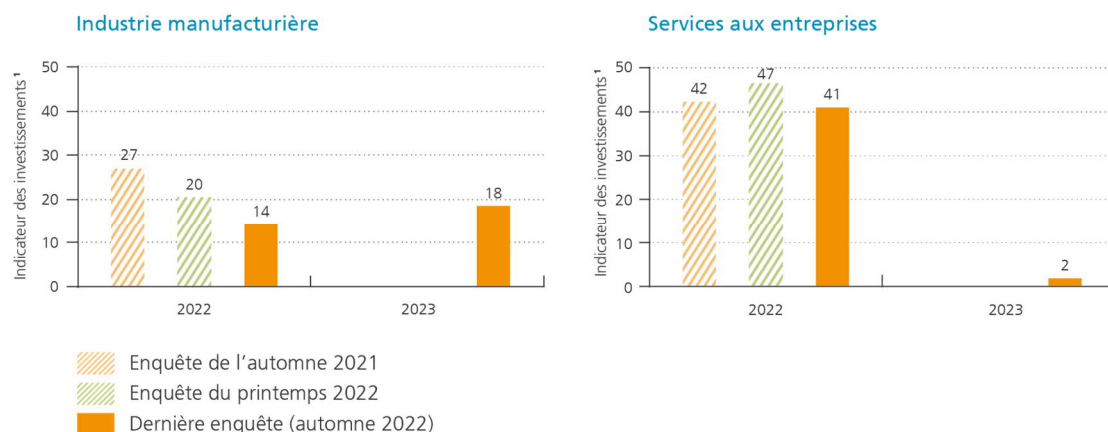
- Dans l'industrie manufacturière, l'indicateur des investissements relatif à 2022 est révisé à la baisse par rapport au printemps. Selon notre dernière enquête, une légère amélioration se profile pour 2023 dans l'industrie.
- La dynamique des investissements a été plus forte dans le secteur des services aux entreprises que dans l'industrie en 2022 mais un très net ralentissement est escompté l'année prochaine.

INDICATEUR DES INVESTISSEMENTS

La Banque Nationale conduit deux fois par an, au printemps et en automne, une enquête sur les investissements. Celle d'automne, menée du début du mois d'octobre à la mi-novembre de chaque année, interroge les dirigeants sur le sens de l'évolution (augmentation, stabilité, diminution) de leurs investissements durant l'année qui vient de s'écouler et sur leurs intentions en la matière pour l'année à venir. Un indicateur synthétique est construit en calculant un solde net des réponses positives (augmentations) et des réponses négatives (diminutions), pondérées par la taille de chaque entreprise. L'indicateur, qui s'exprime en points, ne doit donc pas être interprété comme un pourcentage de variation du volume des investissements pour l'année considérée.

Dans l'**industrie manufacturière**, l'indicateur des investissements se chiffre à 14 points et s'inscrit en baisse par rapport au solde net pondéré (20 points) qui ressortait des résultats de l'enquête menée au printemps dernier. Les entreprises ont donc tempéré leur politique d'investissement pour 2022 comparativement aux intentions exprimées un semestre plus tôt.

INDICATEUR DES INVESTISSEMENTS¹



¹ L'indicateur synthétique des investissements correspond à la différence entre le pourcentage de firmes ayant rapporté une hausse de leurs investissements et le pourcentage de celles ayant déclaré une diminution. Les résultats sont inférés en tenant compte de la taille respective des entreprises ayant participé à l'enquête et de l'importance relative de leur branche d'activité dans l'économie.

Source : BNB.

Pour l'année 2023, les intentions d'investir dans le chef des dirigeants d'entreprises de l'industrie sont assez stables : l'indicateur des investissements se redresse en effet faiblement, à 18 points.

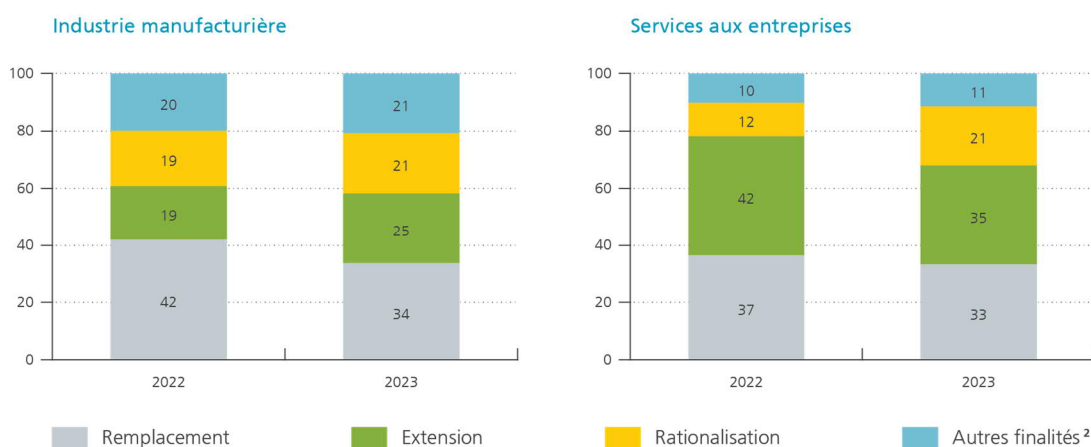
Dans le secteur des **services aux entreprises**, l'indicateur pour 2022 est plus favorable que dans l'industrie. Il s'élève en effet à 41 points. L'indicateur s'est détérioré par rapport aux résultats de l'enquête du printemps dernier, au terme de laquelle il se chiffrait à 47 points. S'agissant des perspectives pour 2023, l'indicateur s'inscrit en très net recul puisqu'il ne se chiffre plus qu'à 2 points.

FINALITÉ ÉCONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS

L'enquête menée d'octobre à la mi-novembre sonde aussi les entreprises sur les motivations sous-jacentes à leurs investissements. Dans l'**industrie manufacturière**, 42 % des décisions d'investir prises en 2022 visent au remplacement d'installations ou d'équipements vétustes. Pour le reste, les motivations à la décision d'investir se répartissent à parts égales entre la volonté d'étendre les capacités de production, celle de rationaliser les procédés de fabrication ou encore d'atteindre d'autres objectifs, comme le contrôle des pollutions, la sécurité, etc. En 2023, la part des investissements de remplacement diminuerait principalement au profit des investissements visant à accroître la capacité de production.

Dans le secteur des **services aux entreprises**, les raisons principales sous-jacentes aux investissements sont le remplacement d'installations ou d'équipements vétustes (37 % des cas en 2022 et 33 % en 2023) et l'extension des capacités de production (42 % des décisions d'investir en 2022 et 35 % en 2023). En outre, les investissements de rationalisation occuperaient une place plus importante l'année prochaine.

FINALITÉ ÉCONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS¹



¹ Ventilation, en pourcentages, des types d'investissements consentis par les entreprises. Les résultats sont inférés en tenant compte de la taille respective des entreprises ayant participé à l'enquête et de l'importance relative de leur branche d'activité dans l'économie.

² Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés en vue de respecter certaines obligations réglementaires notamment en matière de contrôle des pollutions ou de sécurité. Il est possible que les entreprises choisissent l'option de réponse « autres finalités » si elles n'ont pas encore une idée précise de la finalité sous-jacente à leur futurs investissements.

Source : BNB.

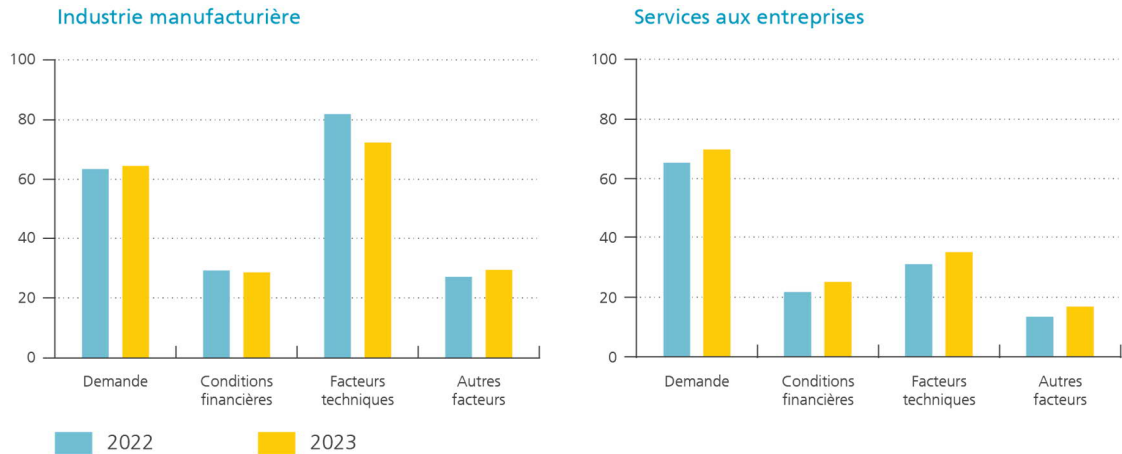
FACTEURS STIMULANT LES INVESTISSEMENTS

Lors de l'enquête d'automne, il est également demandé aux chefs d'entreprise d'identifier les principaux facteurs qui stimulent leurs investissements. Les entreprises peuvent cocher une ou plusieurs réponses. Il ressort des résultats de la dernière enquête que les facteurs techniques constituent le principal moteur des décisions d'investissement dans l'**industrie manufacturière** : ce facteur concerne 8 dirigeants sur 10 au niveau des investissements de 2022 et 7 sur 10 lorsque les investissements prévus pour 2023 sont pris en considération. Plus de 6 entrepreneurs sur 10 voient la demande comme un facteur stimulant, tant en 2022 qu'en 2023. Les conditions

financières sont nettement moins souvent citées comme étant un facteur stimulant, tant pour l'année en cours que pour l'année prochaine.

Dans le secteur des **services aux entreprises**, la demande constitue la principale motivation d'investissement. Elle concerne près de 7 entrepreneurs sur 10 tant en 2022 qu'en 2023. Les facteurs techniques sont la deuxième motivation d'investissement pour plus de 3 entrepreneurs sur 10. Les conditions financières sont également moins souvent citées par les entrepreneurs de cette branche d'activité.

FACTEURS STIMULANT LES INVESTISSEMENTS¹



¹ Pourcentages des firmes interrogées qui ont mentionné le facteur considéré comme stimulant leurs investissements. Les firmes peuvent sélectionner un ou plusieurs facteurs. Les résultats sont inférés en tenant compte de la taille respective des entreprises ayant participé à l'enquête et de l'importance relative de leur branche d'activité dans l'économie.

Source : BNB.

La nouvelle enquête semestrielle sur les investissements¹

La Banque nationale de Belgique organise deux fois par an (au printemps et en automne) une enquête sur les investissements. L'enquête précédemment menée exclusivement dans l'industrie manufacturière a été remaniée à partir de l'automne de 2021. Elle a été étendue afin de couvrir également le secteur des services aux entreprises.

Auparavant, l'enquête portait sur des données quantitatives : les entreprises étaient alors interrogées sur les montants de leurs investissements, ce qui permettait d'en déduire des pourcentages de variation d'une année à l'autre. La nouvelle enquête est devenue strictement **qualitative**, à l'image de l'ensemble des enquêtes de conjoncture réalisées auprès des chefs d'entreprise. Ceux-ci sont maintenant interrogés sur le **sens de l'évolution** de leurs investissements (augmentation, stabilité ou baisse), sans devoir quantifier les montants concernés ni l'ampleur des évolutions. L'enquête couvre les investissements tant matériels qu'immatériels.

Au printemps, l'enquête porte sur l'année en cours et l'année précédente, tandis qu'en automne, elle concerne l'année en cours et l'année suivante. Une même année fait donc l'objet de quatre sondages semestriels successifs, dont les résultats évoluent au fil du temps en fonction du degré de certitude des décisions d'investissement, lesquelles peuvent aussi être adaptées à la conjoncture économique.

En outre, au printemps et à l'automne, le contenu de l'enquête est enrichi de deux volets distincts :

- au printemps, les entreprises sont invitées à indiquer le sens de l'évolution de leurs investissements par type de « biens » (machines et équipements, terrains et bâtiments et autres infrastructures, biens intangibles comme les dépenses en R&D) ;
- à l'automne, les entreprises doivent indiquer quel(s) type(s) d'investissements elles ont consenti(s) ou comptent consentir, en fonction de leur finalité économique (remplacement d'installations ou d'équipements vétustes, extension de la capacité de production, rationalisation de la production, autres objectifs), et identifier le(s) facteur(s) stimulant leurs investissements (demande, conditions financières, facteurs techniques, autres facteurs).

Les résultats de l'enquête font l'objet d'un traitement statistique basé sur un double schéma de pondération en vue de refléter au mieux la réalité agrégée de l'économie belge. D'une part, les réponses individuelles sont pondérées par l'importance relative de chaque entreprise en termes d'emploi. D'autre part, lors de l'agrégation des réponses, il est tenu compte de l'importance relative des branches d'activité dans l'économie belge. Cette pondération repose sur les déclarations d'investissements à la TVA ; elle est calculée au niveau des codes NACE à trois positions pour l'industrie et à deux positions pour le secteur des services aux entreprises.

¹ Cette enquête fait partie d'un programme harmonisé au niveau européen, sous la coordination de la DG ECFIN.